



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 30 UNICEF : signature d'une convention de collaboration pour les droits de l'enfant

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

UNICEF France est accréditée pour représenter l'agence des Nations Unies sur son territoire et contribuer par ses activités au respect des droits de l'enfant sur le territoire français et à l'étranger.

La mission du Comité français pour UNICEF est de sensibiliser le public, les pouvoirs publics, les médias et les acteurs économiques à la situation des enfants, de contribuer à leur éducation, à l'engagement des jeunes à la solidarité et veiller au respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de ses protocoles en France.

La Ville de Pau est engagée avec le Comité territorial UNICEF pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de mise en application des droits de l'enfant. Partageant des valeurs communes et désirant unir leurs efforts et leurs complémentarités, les deux parties souhaitent renouveler le partenariat et signer une nouvelle convention de collaboration territoriale jusqu'en 2026. Ce partenariat, sans incidence financière, précise les modalités de la collaboration entre la Ville de Pau et le Comité territorial UNICEF pour développer les engagements suivants :

1. Le bien-être de l'enfant : notre ville s'engage à considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
2. La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité : notre ville s'engage à œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons ;
3. Un parcours éducatif de qualité : notre ville s'engage à décroïsonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et jeunes du territoire ;
4. La participation et l'engagement de chaque enfant et jeune : notre ville s'engage faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville ;
5. Le partenariat avec l'UNICEF : notre ville s'engage à élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.

Cette collaboration est établie pour la durée du présent mandat municipal et sera révisée chaque année à partir de la date de signature.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration territoriale avec l'UNICEF ci-annexée.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU